

Auditeurs & Conseils Associés

Membre de Nexia International

Société Anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes au capital de 702 200 €
RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort – 75017 Paris

RSM Paris

Société Anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes au capital de 18 330 000 €
RCS Paris B 792 111 783
26, rue Cambacérés – 75008 Paris

MICROWAVE VISION

Société Anonyme au capital de 1 256 433,20 €

Siège social : 17, avenue de Norvège – 91140 Villebon-sur-Yvette
RCS EVRY : 340 342 153

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Microwave Vision, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les notes « 6.8 Immobilisations incorporelles et goodwill » et « 6.10 Dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles d'évaluation des goodwill. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes suivies par votre société, nous nous sommes assurés que les flux de trésorerie futurs calculés, établis sous la responsabilité de la Direction Générale de la société, étaient construits sur la base d'hypothèses cohérentes et vraisemblables, confirmant ainsi la valeur nette comptable des écarts d'acquisition ;
- la société reconnaît les actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note « 6.21 Impôt sur le résultat » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses à la base de l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

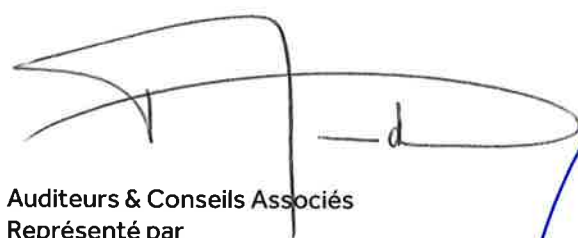
3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

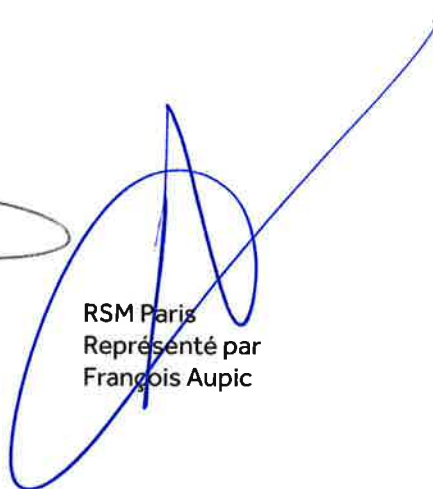
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes



Auditeurs & Conseils Associés
Représenté par
Philippe Mendes



RSM Paris
Représenté par
François Aupic

1 Etat de la situation financière

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Note
Goodwill	13 531	13 531	10.1
Immobilisations incorporelles	759	1 038	10.2
Immobilisations corporelles	10 618	9 166	10.3
Autres actifs financiers non courants	663	634	10.4
Actifs d'impôt différé	4 041	3 910	10.12
Autres actifs long terme	87	347	10.5
Actifs non courants	29 700	28 626	
Stocks	10 366	9 530	10.6
Clients et comptes rattachés	30 800	31 482	10.7
Créances d'impôt courant	2 725	3 243	10.8
Autres actifs courants	2 806	3 645	10.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 655	25 992	10.9
Actifs courants	73 351	73 892	
TOTAL ACTIF	103 051	102 518	

Passif (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Note
Capital	1 256	1 256	
Primes	52 485	52 485	
Réserves	12 562	12 583	
Ecart de conversion	223	88	
Résultat consolidé	1 044	<72>	
Capitaux propres (part du groupe)	67 570	66 340	5
Participations ne donnant pas le contrôle	2 849	3 715	5
Total capitaux propres	70 420	70 055	
Dettes financières à long-terme	5 657	6 867	10.13
Engagements envers le personnel	793	696	10.11
Provisions non courantes			10.13
Passifs d'impôt différé		105	10.12
Passifs non courants	6 450	7 668	
Dettes financières à court terme	3 080	1 716	10.13
Provisions courantes	791	769	10.11
Fournisseurs et comptes rattachés	10 486	14 145	10.14
Passifs d'impôt courant	476	286	
Autres passifs courants	11 348	7 879	10.14
Passifs courants	26 181	24 795	
TOTAL PASSIF	103 051	102 518	

2 Etat du résultat global

Résultat (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015 * Révisé	Note
Chiffre d'affaires	66 019	60 126	10.16
Autres produits de l'activité		14	
Produits des activités ordinaires	66 019	60 140	
Achats consommés	<24 511>	<20 678>	10.17
Charges externes	<11 891>	<11 863>	10.18
Charges de personnel	<22 445>	<21 214>	10.19
Impôts & taxes	<443>	<516>	
Autres produits et charges opérationnels courants	<478>	<413>	
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements	6 250	5 456	
Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des reprises	<2 533>	<2 285>	10.20
Résultat opérationnel courant	3 718	3 171	
Autres produits et charges opérationnels non courants	<1 715>	<2 807>	10.21
Résultat opérationnel	2 003	364	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	40	39	10.22
Coût de l'endettement financier brut	<672>	<683>	10.22
Coût de l'endettement financier net	<632>	<644>	10.22
Autres produits et charges financiers	166	<90>	10.22
Résultat financier	<465>	<734>	
Résultat avant impôts	1 537	<370>	
Impôt sur le résultat	<1 374>	<466>	10.23
Résultat net des sociétés intégrées	163	<837>	
Résultat de la période	163	<837>	
Résultat - Part du groupe	1 044	<72>	
Résultat - Participation ne conférant pas le contrôle	<881>	<764>	

*Le détail de l'information révisée est donné en note 6.4.

3 Etat des autres éléments du résultat global

Résultat (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat de la période	163	<837>
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	<51>	<17>
Impôts	17	1
Pertes sur instruments de capitaux propres		<31>
Ecart de conversion	86	1 095
Total des autres éléments du résultat global	52	1 048
Résultat Global	215	211
Résultat global - Part du Groupe	1 026	744
Résultat global - Intérêts minoritaires	<866>	<384>

4 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat part du groupe	1 044	<764>
Résultat part des minoritaires	<881>	<72>
Résultat net (y compris intérêts minoritaires)	163	<837>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 670	1 153
Plus et moins-values de cession	<1>	
Profits et pertes de dilution		31
Produits de dividende		<2>
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 832	345
Coût de l'endettement financier net	672	683
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 374	466
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 878	1 494
Impôts versés	<879>	339
Variation des clients et autres débiteurs	2 506	<101>
Variation des stocks	<665>	<1 347>
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	<1 160>	374
Variation du BFR lié à l'activité	681	<1 074>
Flux de trésorerie générés par l'activité	4 679	760
OPERATION D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	<3 601>	<2 967>
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers non courants	<36>	<31>
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants	9	
Dividendes reçus		2
Variation des prêts et avances consentis		<61>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<3 599>	<3 057>
OPERATION DE FINANCEMENT		
Autres variations de capitaux propres		<3>
Rachats et revente d'actions propres		<119>
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	64	324
Remboursement d'emprunts	<1 350>	<1 304>
Intérêts financiers nets versés	<685>	<679>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	<1 971>	<1 781>
VARIATION DE TRESORERIE	<892>	<4 078>
Incidences des variations de taux de change	91	202
TRESORERIE A L'OUVERTURE	25 678	29 555
TRESORERIE A LA CLOTURE	24 886	25 678

5 Variation des capitaux propres – part du groupe

En milliers d'euros	Capital	Réserves	Actions propres	Résultat de la période	Capitaux propres - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 256	62 937	<754>	2 382	65 821	4 194	70 015
Affectation du résultat		2 382		<2 382>			
Rachat d'actions propres			<119>		<119>		<119>
Perte sur actions propres			<31>		<31>		<31>
Ecart de conversions		715			715	380	1 095
Gains et pertes actuarielles		<16>			<16>		<16>
Résultat de la période				<72>	<72>	<764>	<836>
Ajustements résultats N-1							
Autres variations		41			41	<95>	<54>
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 256	66 059	<904>	<72>	66 340	3 715	70 055
Affectation du résultat		<72>		72			
Rachat d'actions propres			150		150		150
Ecart de conversions		71			71	15	86
Gains et pertes actuarielles		<34>			<34>		<34>
Résultat de la période				1 044	1 044	<881>	163
Ajustements résultats N-1							
Autres variations							
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 256	66 024	<754>	1 044	67 570	2 849	70 420

6 Principales méthodes comptables

6.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice au 31 décembre 2016 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

6.2 Jugements et estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes suivantes :

- Dépréciation des actifs incorporels (note 6.8)
- Estimation de la valeur recouvrable des reports déficitaires activés (note 6.21)
- Estimation de la valeur recouvrable des stocks (note 6.11)
- Estimation des engagements de retraite (notes 6.16 et 10.11)

6.3 Préparation des états financiers

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

➤ **Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2016**

Nouveaux textes obligatoirement applicables dès 2016 :

Les nouvelles normes, ou amendements de normes et interprétations de normes suivants ont été appliqués aux comptes clos le 31 décembre 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » (applicables aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016). Ces amendements sont destinés à clarifier l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension. De plus, les amendements recommandent l'application du jugement professionnel lorsqu'une entité détermine l'ordre dans lequel elle présente l'information dans les notes ;
- Amendements à IAS 19 : ces amendements limités concernent les contributions des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. L'objectif des amendements est de simplifier la comptabilisation des contributions qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel, par exemple, les contributions des membres du personnel qui sont calculées en fonction d'un pourcentage fixe du salaire ; au niveau européen, les amendements sont applicables au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er février 2015 ;
- Les améliorations annuelles 2010-2012. Au niveau européen, les amendements sont applicables au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er février 2015. Ce cycle d'améliorations concerne les normes suivantes :
 - IFRS 2 : Définition de « condition d'acquisition »,
 - IFRS 3 : Comptabilité de la contrepartie conditionnelle lors d'un regroupement d'entreprises,
 - IFRS 8 : Regroupement de secteurs opérationnels et Réconciliation du total des actifs des secteurs à présenter avec les actifs de l'entité,
 - IFRS 13 : Débiteurs et créditeurs à court terme,
 - IAS 16/IAS 38 : Méthode de la réévaluation – ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé,
 - IAS 24 : Personnel clé de la direction ;
- Les améliorations annuelles 2012-2014. Ces améliorations concernent les normes suivantes :
 - IFRS 5 : Modifications dans les modalités de la cession envisagée,

- IFRS 7 : Contrats de services et Applicabilité des amendements d'IFRS 7 aux états financiers intérimaires condensés,
 - IAS 19 : Taux d'actualisation - profondeur du marché,
 - Et IAS 34 : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune » ; l'amendement publié (d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016) vient préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises ;
 - Amendements à IAS 16 et IAS 38 ; ces amendements clarifient les modes d'amortissement acceptables ;

La société estime que l'application de ces normes et amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe ou estime qu'elle n'est pas concernée par l'application de ces normes et amendements.

Nouveaux textes adoptés par l'Union européenne et applicables par anticipation au 31 décembre 2016 :

- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement :
 - Les amendements à IFRS 10 « Etats financiers consolidés » visent à clarifier les règles d'exemption de consolidation applicables aux entités d'investissement : ainsi, si une entité d'investissement a une filiale dont le principal objet est de fournir des services liés aux activités d'investissement, cette dernière doit être consolidée sauf si elle est elle-même une entité d'investissement ; dans ce cas, la filiale sera évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net,
 - Les amendements apportés à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises » précisent que si une entité qui n'est pas elle-même une entité d'investissement détient une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise qui est une entité d'investissement, l'entité peut retenir, lorsqu'elle fait application de la méthode de la mise en équivalence, la juste valeur déterminée par l'entreprise associée ou la coentreprise pour ses participations dans ses filiales ;
- IFRS 15 « Produits provenant des contrats avec les clients » et amendement à IFRS 15 ;
- IFRS 15 « Amendements à IFRS 15 » : cet amendement confirme le report de la date d'application d'IFRS 15 du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018 ;

- IFRS 9 « Instruments financiers » (d'application obligatoire au 1er janvier 2018 en cas d'adoption par l'UE). La norme traite de la classification, de l'évaluation et de la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers.

Sur la base d'une première analyse, la nouvelle norme IFRS 15 relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les principes comptables actuels du Groupe.

Nouveaux textes non adoptés par l'Union européenne et applicables par anticipation mais que le Groupe a choisi de ne pas appliquer au 31 décembre 2016 :

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : ces amendements (d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016 en cas d'adoption par l'UE, entrée en vigueur reportée à une date indéterminée) viennent préciser les modalités de vente ou d'apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une co-entreprise ;
- Amendements à IFRS 2 : cet amendement sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union Européenne.

Cet amendement clarifie :

- L'évaluation des plans d'actions réglés en trésorerie,
- La question de la modification d'un plan « cash-settled » en un plan « equity settled » ;
- IFRS 15 « Clarifications d'IFRS 15 » : cet amendement clarifie la question de savoir comment :
 - identifier une obligation de prestation (la promesse de transférer un bien ou un service à un client) dans un contrat,
 - déterminer si une société agit pour son propre compte (fournisseur d'un bien ou d'un service) ou comme mandataire/agent (chargé de la fourniture du bien ou du service) ; et,
 - déterminer si le revenu issu d'une licence de propriété intellectuelle devrait être enregistré à un instant donné ou dans le temps.
- Amendements à IAS 12 :
 - IAS 12 traite de la comptabilisation et de l'évaluation des impôts différés, actifs ou passifs. Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique,
 - Ces amendements s'appliquent à compter du 1er janvier 2017. Une application anticipée est autorisée,

- Amendements à IAS 7 : Les amendements introduisent des paragraphes supplémentaires à la norme. Il est ainsi posé comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie;

Pour répondre à cette obligation, une entité devra fournir les informations suivantes quant aux variations des passifs inclus dans ses activités de financement :

- les variations résultant des flux de trésorerie de financement,
 - les variations découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres unités opérationnelles,
 - l'effet des variations des cours des monnaies étrangères ou de la juste valeur.
- IFRIC 22 : « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »
 - La norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères" précise le cours de change à utiliser pour enregistrer une transaction en monnaie étrangère lors de sa comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Mais la norme ne traite pas de la question du cours de change à retenir lorsqu'un paiement anticipé a été effectué.
 - C'est la raison pour laquelle le Comité d'interprétation des normes IFRS a élaboré la présente interprétation, qui a été ratifiée par le Board de l'IASB.
 - En application des paragraphes 21-22 d'IAS 21, la date de la transaction aux fins de déterminer le cours de change à utiliser pour la comptabilisation initiale de l'actif, la charge ou le produit connexe (ou une partie) est la date de comptabilisation initiale de l'actif non-monétaire ou du passif non-monétaire résultant du paiement ou de l'encaissement anticipé.
 - Les « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014 – 2016 » : elles apportent des amendements mineurs aux trois normes suivantes :
 - IFRS 1 : suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants,
 - IFRS 12 : clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir,
 - IAS 28 : évaluation des investissements à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants ont été publiés par l'IASB mais ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et ne sont pas applicables par anticipation en 2016 :

- IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » (d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016 en cas d'adoption par l'UE) ;
- IFRS 16 « Contrats de location ».

Le Groupe étudie actuellement les impacts de l'application de ces normes, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.

6.4 Changements de présentation

Au 31/12/2016, des modifications de présentation de l'état de résultat global ont été apportées. Afin de satisfaire aux exigences de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » et ainsi permettre la comparabilité avec les états financiers 2016, des reclassements de ligne à ligne ont été effectués au 31/12/2015.

Les modifications de présentation de l'état de résultat global au 31/12/2015 sont présentées dans le tableau ci-après :

	31/12/2015 Publié	reclassement	31/12/2015 *Revisé
Achats consommés	<21 086>	408	<20 678>
Charges externes		<11 863>	<11 863>
Autres produits et charges opérationnelles courants	<11 868>	11 455	<413>

6.5 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Microwave Vision SA, société mère du Groupe et ses filiales directes et indirectes au 31 décembre 2016. Une filiale (y compris les entités ad hoc) est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables actuels ou potentiels sont pris en considération.

➤ Intégration globale

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où celui-ci cesse. Les états financiers des filiales sont établis pour la période correspondant à celle de l'exercice de présentation des états financiers consolidés du Groupe en utilisant des méthodes comptables homogènes. Tous les actifs et passifs, pertes et gains latents, produits et charges, dividendes et autres transactions résultant de transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Un changement dans le pourcentage de détention d'une filiale, sans perte de contrôle, est comptabilisé en tant que transaction sur les capitaux propres. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. L'éventuel profit ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

➤ **Participations ne donnant pas le contrôle :**

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

➤ **Intérêts dans les sociétés mises en équivalence :**

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées et une coentreprise. Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. Les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

6.6 Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle). La monnaie fonctionnelle du Groupe et la monnaie de présentation de ses états financiers sont l'euro.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les périodes de 12 mois closes au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 sont les suivants :

Taux de clôture	31/12/2016	31/12/2015	Taux moyen	31/12/2016	31/12/2015
Livre Sterling	1,167951	1,362490	Livre Sterling	1,221150	1,377720
Dollar Hong kong	0,122323	0,118520	Dollar Hong kong	0,116414	0,116250
Yen	0,008104	0,007630	Yen	0,008312	0,007450
Dollar US	0,948677	0,918530	Dollar US	0,903662	0,901210

6.7 Présentation de l'état de la situation financière

L'état de la situation financière présente les actifs et passifs du Groupe en fonction de leur caractère courant ou non-courant. Un actif ou un passif est considéré comme courant lorsque le groupe s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les 12 mois suivant la date de clôture de l'exercice.

6.8 Immobilisations incorporelles et goodwill

Acquisitions réalisées à partir du 1er janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés depuis le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est déterminé comme la juste valeur de la contrepartie transférée à la date d'acquisition, augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les contreparties conditionnelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur des contreparties conditionnelles, classées en actifs ou en dettes, sont comptabilisées en résultat.

A la date d'acquisition, l'excédent entre la contrepartie transférée augmentée des intérêts ne conférant pas le contrôle et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en *goodwill*.

Le goodwill est ensuite évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Acquisitions réalisées avant le 1er janvier 2010

Les principales différences de traitement des acquisitions réalisées avant le 1er janvier 2010 par rapport aux principes énoncés ci-dessus concernent les dispositions suivantes :

- les frais connexes aux acquisitions étaient intégrés au coût de l'acquisition pour le calcul du *goodwill*,

- les intérêts ne conférant pas le contrôle (auparavant dénommés les intérêts minoritaires) étaient évalués à leur quote-part d'actifs nets de l'entité acquise et
- les contreparties conditionnelles étaient enregistrées lors de l'acquisition uniquement lorsqu'elles correspondaient à une obligation actuelle du Groupe, s'il était probable qu'elles donnent lieu à des sorties de ressources et si elles pouvaient être estimées de manière suffisamment fiable. Les ajustements ultérieurs des contreparties conditionnelles étaient constatés dans le *goodwill*.

Frais de recherche et développement

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à IAS 38 *Immobilisations incorporelles* : (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement, (b) intention du Groupe d'achever le projet, (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel, (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif, (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et (f) évaluation fiable des dépenses engagées. Dans ce cas, les Frais de développement sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas 3 ans à compter de la date de première commercialisation des produits ou services.

Compte tenu du nombre important des projets de développement et de la difficulté d'identifier par projets les dépenses transversales, le Groupe considère que les critères d'activation ne sont pas remplis.

Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels, brevets et licences acquis dans le cadre de l'activité courante sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel sauf si cette durée d'utilité est indéfinie. Le goodwill et les actifs incorporels dont la durée d'utilité est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins à chaque date de clôture. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective. Les autres actifs incorporels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service. Les durées d'utilité estimées pour les logiciels,

brevets et licences sont comprises entre 3 à 5 ans en mode linéaire, à l'exception du logiciel SAP pour lequel la durée a été portée à 6 ans en 2014.

6.9 Immobilisations corporelles

Actifs en pleine propriété

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat, diminuée du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur. Les paiements minimaux de location sont répartis entre la charge financière et la réduction de la dette restant due. La charge financière est allouée pour chaque période durant la durée de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette. Les gains de cession résultant des opérations de cession-bail d'immobilisations corporelles sont reconnus intégralement lors de la vente lorsque le contrat de location est un contrat de location simple et que la transaction est réalisée à la juste valeur. Ils sont étalés en linéaire sur la durée de location dans le cas d'un contrat de location-financement.

Les actifs détenus dans le cadre de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue, de la même manière que les immobilisations en propre ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location.

Les paiements réalisés dans le cadre de locations simples sont reconnus dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les primes et avantages reçus lors de l'entrée dans la location sont reconnus en résultat de manière linéaire comme faisant intégralement partie de la charge de location.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Angencement et installations techniques	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et outillage	3 à 7 ans	Linéaire
Matériel de bureau, informatique et immobilier	3 à 10 ans	Linéaire

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. Les actifs industriels sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et ne sont pas destinés à être cédés.

6.10 Dépréciation

La valeur comptable des actifs du Groupe, autres que les stocks, les créances clients et autres créances et les actifs d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-dessous.

La valeur recouvrable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs incorporels qui ne sont pas encore mis en service est estimée annuellement et dès qu'il apparaît un indice de perte de valeur.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue, et dans tous les cas au moins une fois par an. De telles circonstances incluent des changements significatifs, défavorables et présentant un caractère durable de l'environnement économique ou des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette unité génératrice de trésorerie (ou ce groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à leur échéance et des créances comptabilisées à leur coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial des actifs financiers (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale) lorsque l'effet est significatif.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux avant impôt, qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de flux de trésorerie largement indépendants, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le Groupe réalise des tests de dépréciation du goodwill au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, qui représente le plus petit niveau dans l'entité auquel les opérations sont gérées par le management, afin d'apprécier le retour sur investissement.

Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur, constatée sur des prêts et créances ou des placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés à leur coût amorti, est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les pertes de valeur comptabilisées au titre du goodwill sont irréversibles.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

6.11 Stocks

Les stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements sont évalués au coût standard.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Il exclut le coût de la sous-activité et les charges financières.

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation lorsque la valeur de réalisation devient inférieure à la valeur comptable.

6.12 Actifs financiers

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent principalement les dépôts de garantie effectués dans le cadre de l'activité.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transactions comprennent principalement des valeurs mobilières de placement et sont évalués à la juste valeur, avec les gains et les pertes correspondants reconnus en résultat.

La juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transactions est le prix de marché vendeur à la date du bilan et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat au titre des montants estimés irrécouvrables, lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif a perdu de sa valeur. Les facteurs pris en compte pour identifier ces pertes de valeur potentielles sont principalement les difficultés financières avérées d'un débiteur ou les retards de paiement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme (durée du placement généralement inférieure ou égale à 3 mois), très liquides (cession possible à tout moment sans impact sur la valeur liquidative), qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur (possèdent notamment un historique attestant de la régularité de la progression de leur performance).

Instruments financiers dérivés

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change.

6.13 Capital

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres dans la réserve pour actions propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

6.14 Dettes financières

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont reconnus, à l'origine, à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. Après la reconnaissance initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser exactement les flux de trésorerie futurs jusqu'à leur échéance, de façon à obtenir la valeur nette de la dette à la date de reconnaissance initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif d'une dette financière, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des échéances de remboursement contractuelles.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement attribuables à la mise en place d'une ligne de crédit. Les coûts de transaction incluent les honoraires et commissions payés aux agents et aux conseils. Ils n'incluent pas l'allocation des frais administratifs et les frais de siège.

Concernant les dettes financières évaluées à leur coût amorti, les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et, ainsi, sont amortis en résultat sur la durée de l'emprunt concerné.

Dettes financières nettes

Les dettes financières nettes incluent les emprunts portant intérêt et les intérêts à payer, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

6.15 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'administration compétente.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

6.16 Avantages du personnel

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent essentiellement les indemnités de départ à la retraite.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- les régimes à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraite, est calculée séparément en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est un indice composé d'obligations de première catégorie d'entreprises industrielles et commerciales de la zone Euro avec une échéance supérieure à 10 ans. Le calcul est réalisé annuellement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues pour la France sont les suivantes :

Taux d'augmentation des salaires :	1% constant
Convention collective :	Métallurgie
Initiative de départ:	Salarié
Méthode de calcul :	Prospective prorata temporis
Taux d'actualisation:	1,31%
Rotation du personnel :	5% jusqu'à 50 ans
Age de départ :	67

Les engagements en Italie (provision TFR « Trattamento di fine Rapporto ») sont définis par la loi. Les bases de calcul sont les suivantes :

- une dotation annuelle égale à 7,7% des salaires bruts,
- une réévaluation des salaires de 1,8% par an

Le passif enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, ajustée des gains et pertes actuariels. Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits) par suite d'une modification de régime, la part de l'augmentation (ou de la diminution) liée aux services passés rendus par les employés est reconnue en charge (produit) de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle des plans. Lorsque les droits sont acquis immédiatement, la charge (le produit) est reconnu(e) immédiatement au compte de résultat.

Le coût des services au titre de la période et des périodes passées est présenté au compte de résultat en charges de personnel.

Les charges et produits liés à l'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont présentés en charges et produits financiers.

Les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

6.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure conformément à la norme IAS37 relative aux contrats de construction.

Des produits à recevoir (travaux non facturés) ou des produits constatés d'avance sont enregistrés sur la base du chiffre d'affaires total estimé et du degré d'avancement constaté par affaire (prix de revient total réalisé à la clôture de l'exercice par rapport au prix de revient total prévisionnel à la fin du contrat) pour constater l'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement.

Le montant des produits comptabilisés sur les contrats terminés ou en cours de réalisation est porté sur la ligne Chiffre d'affaires.

Dans le cas où une perte à terminaison est envisagée, cette perte est constatée par la voie d'une provision pour risques sous déduction de la perte à l'avancement déjà constatée.

6.18 Frais publi-promotionnels

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, conformément au texte « Amélioration des IFRS » relatif à la clarification des dispositions de la norme IAS 38 sur les dépenses de publicité.

6.19 Autres produits et autres charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels résultant d'événements anormaux ou inhabituels sont inclus sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels ». Cette rubrique comprend, en particulier, les plus et moins-values de cessions d'actifs importantes ou inhabituelles, les coûts de restructuration ou d'intégration des entreprises acquises qui sont de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance, les coûts de cessation d'activité, les frais connexes des acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat afin de permettre l'évaluation de la performance récurrente du groupe Microwave Vision SA.

6.20 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres charges financières comprennent les provisions pour dépréciation d'actifs financiers et les charges financières diverses.

6.21 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

La société considère que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est pas un impôt sur le résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : le goodwill non déductible fiscalement, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dès lors qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible, ainsi que la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction, qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Le calcul de l'impôt sur le résultat de l'exercice est expliqué dans la note 10.23.

6.22 Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et est à ce titre être enregistré dans la ligne autres produits.

La société bénéficie aussi du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE). Conformément à l'IAS 20, ce crédit d'impôt a été enregistré en déduction des charges de personnel.

7 Evènements significatifs de l'exercice

7.1 Faits marquants

L'année 2016 a été marquée par la mise en route opérationnelle d'un nouveau site de production à San Diego en Californie. La mise en place d'une nouvelle direction et le transfert d'un responsable en recherche et développement français dans cette filiale du groupe vont conduire d'une part à augmenter notre capacité de production et d'autre part à mettre sur le marché des produits nouveaux plus compétitifs.

7.2 Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de la défense de ses brevets, le groupe MVG a conclu le 8 mars 2017 un accord stratégique d'échange de propriété intellectuelle avec la société ETS – Lindgren. Cet accord préserve les intérêts des deux parties et a mis fin, de facto, aux procédures juridiques qui les opposaient aux Etats-Unis.

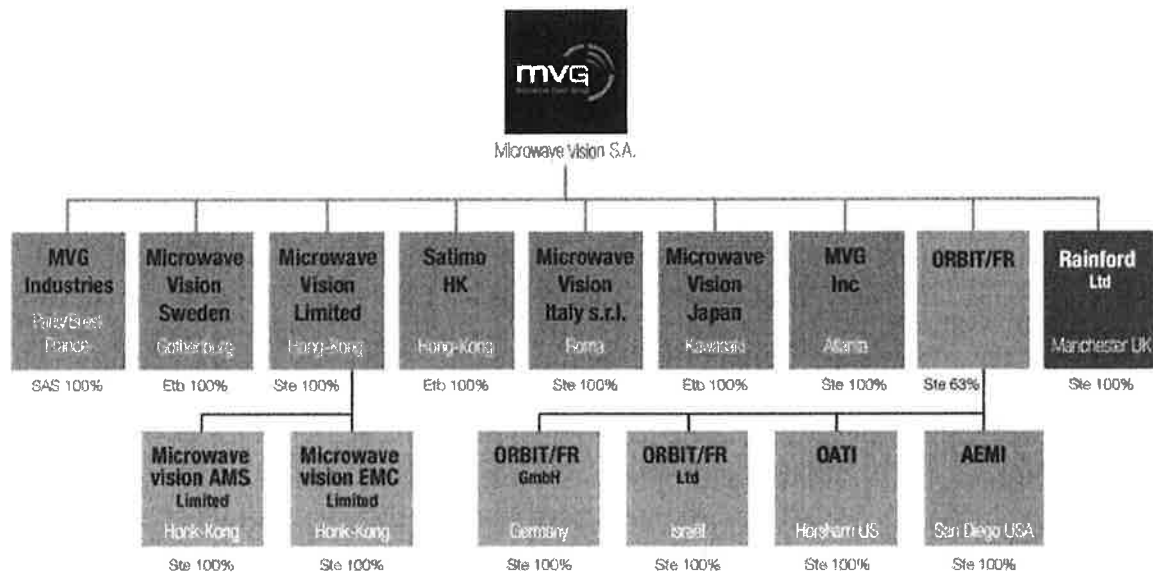
8 Périmètre de consolidation

8.1 Activité

Elle s'articule autour de 4 pôles d'activités :

- Le pôle opérationnel AMS (Antenna Measurement Systems) dédiée aux mesures des antennes, activité historique du Groupe, présente une offre variée de produits couvrant quasiment tous les besoins des centres de Recherche et Développement des produits embarquant des systèmes de communication sans fil. Ces équipements s'adressent à toutes les industries utilisant des antennes (spatiales, avioniques ou encore automobiles) et aux acteurs des radiocommunications (opérateurs, départements R&D des fabricants de portables, fabricants d'antennes, laboratoires de contrôle).
- Le pôle opérationnel EMC (Electro-Magnetic Compatibility) dédiée aux tests de Compatibilité Electromagnétique (CEM) des systèmes. Cette BU offre des solutions de test de l'aptitude des appareils à fonctionner dans des environnements électroniques et à ne pas produire eux-mêmes de perturbations.
- Le pôle opérationnel EIC (Environmental and Industrial Control) dédiée aux tests de contrôle industriel et environnemental. MVG a développé une gamme complète de petits produits dédiés au contrôle du niveau des ondes électromagnétiques.
- Le pôle prospectif lié à la R&D NSH (National Security and Healthcare) dédiée aux instruments d'imagerie médicale et d'imagerie de sécurité pour les aéroports.

8.2 Organigramme



8.3 Liste des sociétés consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2016 sont présentées ci-dessous :

Entités	Activité	Siège social	Méthode de consolidation	Méthode de consolidation	% de contrôle au	% de contrôle au	% d'intérêts au	% d'intérêts au
			31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
MICROWAVE VISION SA	Holding / Distribution / Fabrication		Entité consolidante					
MVG INDUSTRIES	Fabrication / R&D	Paris/Brest - France	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROWAVE VISION ITALY S.R.L	Fabrication / R&D	Rome - Italie	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MVG INC	Distribution/ Maintenance	Atlanta - USA	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROWAVE VISION EMC	Distribution/ Maintenance	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROWAVE VISION AMS	Distribution/ Maintenance	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
MICROWAVE VISION Limited et ses filiales	Holding	Hong-Kong	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
RAINFORD LTD	Fabrication	Manchester UK	Intégration Globale	Intégration Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sous Groupe ORBIT (*)	Fabrication / Distribution	Horsham USA	Intégration Globale	Intégration Globale	63,00%	63,00%	63,00%	63,00%

(*) composé de : Orbit/FR Europe, GmbH – Orbit/FR Engineering, Ltd – Advanced ElectroMagnetic, Inc – Orbit Advanced Technologies, inc

➤ **Entité non consolidée :**

La société METRAWARE, détenue à hauteur de 10% par la société MVG INDUSTRIES, n'est pas consolidée.

➤ **Entités consolidées :**

▪ **MICROWAVE VISION SA**

C'est la holding du groupe, société de droit français et admise à la côte d'Alternext le 30 juin 2005. Outre la direction générale, elle assure les fonctions finance, marketing et commerciale du groupe.

▪ **MVG INDUSTRIES SAS**

Elle fabrique l'ensemble des systèmes pour MICROWAVE. Cette entité est le centre de R&D le plus important du groupe. En outre elle assure également le support client et la maintenance à chaque fois qu'un établissement étranger en exprime le besoin. MVG Industries est implantée sur deux sites, l'un en région parisienne, aux Ulis, et l'autre en Bretagne, à Brest.

▪ **MVG, Inc.**

La société, basée à Atlanta, a un rôle commercial et assure la maintenance des systèmes installés en Amérique du nord.

- **MVG ASIA PACIFIC Ltd**

Microwave Vision Ltd est la holding du groupe à Hong Kong, qui détient deux sociétés opérationnelles: Microwave Vision AMS, Ltd et Microwave Vision EMC, Ltd qui commercialisent et assurent la maintenance des systèmes installés en région APAC.

- **MVG ITALY Srl**

La société, basée à Rome, a une activité de production de petites antennes ainsi qu'un centre de R&D qui travaille de manière étroite avec MVG industries SAS.

- **RAINFORD Ltd**

Basée en Angleterre à Manchester, elle a été rachetée en juillet 2012. Elle fabrique des chambres anéchoïdes à destination des clients du groupe, et vers le marché de la compatibilité électro magnétique, qui est un des leviers de croissance du Groupe.

- **SOUS-GROUPE ORBIT**

Le sous-groupe ORBIT est constitué de 5 entités :

- Une holding ORBIT FR Inc. située à HORSHAM aux Etats-Unis et qui n'a aucun rôle opérationnel,
- ORBIT GmbH basée à MUNICH en Allemagne assure la commercialisation des produits ORBIT en Europe, ainsi que la fabrication de certains systèmes spécifiques,
- ORBIT Ltd basée à EMEK HEFER en Israël assure la fabrication pour l'ensemble du groupe des positionneurs et des mâts et leur distribution pour sa région,
- ORBIT US située à HORSHAM aux Etats-Unis est en charge de la diffusion des produits ORBIT pour la zone Amérique. Cette entité fait également de l'intégration de matériels fabriqués en Israël,
- AEMI US basée à OTAY aux Etats-Unis est l'entité du groupe qui conçoit et réalise les absorbants électromagnétiques pour toutes les sociétés du groupe.

- Etablissements autonomes :

- MVG SUEDE, basé à Göteborg, est le siège de la direction commerciale européenne,
- MICROWAVE VISION JAPON basé à Tokyo assure la commercialisation des produits du Groupe ainsi que leur maintenance sur le territoire japonais.
- SATIMO HONK KONG assure la commercialisation des produits du Groupe « Satimo » sur le territoire chinois.

Les établissements autonomes sont agrégés au sein de la holding Microwave Vision SA.

9 Comparabilité des comptes

9.1 *Changements comptables*

Aucun changement comptable n'est susceptible d'affecter la comparabilité des comptes.

9.2 *Variations de périmètre*

Aucune variation de périmètre n'est intervenue sur l'exercice 2016.

10 Explication des comptes du bilan, du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés et sont exprimés en milliers d'euros.

10.1 Goodwill

En milliers d'euros	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
MVG INDUSTRIES / ANTENESSA	3 529			3 529
RAINFORD LTD	2 015			2 015
ORBIT	7 987			7 987
Valeurs brutes	13 530			13 531
MVG INDUSTRIES / ANTENESSA				
RAINFORD LTD				
ORBIT				
Dépréciations				
MVG INDUSTRIES / ANTENESSA	3 529			3 529
RAINFORD LTD	2 015			2 015
ORBIT	7 987			7 987
Valeurs nettes	13 530			13 531

Des tests de dépréciation sont réalisés annuellement en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant au minimum sur une période de 4 ans. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché et tiennent compte du business plan de l'entreprise. Les flux postérieurs à cette période de 4 ans sont calculés par application d'un taux de croissance à l'infini de 2%.

L'organisation de MVG Industries ne permet pas de suivre l'unité générale génératrice de trésorerie (UGT) Antenessa. En conséquence, le goodwill Antenessa a été réaffecté en 2010 à l'UGT MVG Industries, nouvelle et plus petite UGT. Les trois UGT suivies par le Groupe, qui génèrent des flux de trésorerie indépendants, sont désormais MVG Industries, Orbit /FR et Rainford.

L'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition est effectuée chaque année : la valeur au bilan est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

La valeur d'usage des UGT a été estimée par la Direction sur la base des valeurs actualisées attendues, en fonction des prévisions et des projections existantes des flux de trésorerie avant impôts déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) sur une période de 4 ans. Un taux d'actualisation, après impôt, de 11% est appliqué. La valeur terminale a été évaluée sur la base du dernier free Cash-flow (année 2020) actualisé à l'infini tels que définis dans les business plans de l'entreprise.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs nets (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Aucune indication de perte de valeur n'a été identifiée au 31/12/2016.

		Exercice clos au 31/12/2016		
	Période de projection des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	Taux cumulé de croissance à 4 ans	Autre(s) hypothèse(s) clé(s)
MVG INDUSTRIES	2020	11%	30,35%	Néant
ORBIT	2020	11%	18,95%	Néant
RAINFORD	2020	11%	1,75%	Néant

	Ecart entre la valeur recouvrable de l'UGT et la valeur comptable (M€)	"Valeur seuil" de l'hypothèse
MVG INDUSTRIES	12,8	Taux d'actualisation 15,2%
ORBIT	10,5	Taux d'actualisation 17,9%
RAINFORD	4,6	Taux d'actualisation 19,6%

10.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit

En milliers d'euros	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Reclassements	31/12/2016
Frais de recherche et développement					808	808
Concessions, brevets, licences	2 733	76			<23>	2 785
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	125				<10>	115
Valeurs brutes	2 858	76			774	3 708
Frais de recherche et développement					<775>	<775>
Concessions, brevets, licences	<1 820>	<354>			0	<2 174>
Autres Immobilisations Incorporelles						
Amortissements et dépréciations	<1 820>	<354>			<775>	<2 949>
Frais de recherche et développement					33	33
Concessions, brevets, licences	913	<278>			<23>	611
Autres Immobilisations Incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	125				<10>	115
Valeurs nettes	1 038	<278>			<1>	758

En milliers d'euros	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	Reclassements	31/12/2015
Concessions, brevets, licences	2 392	255	<16>	<185>	287	2 734
Immobilisations incorporelles en cours	101	124			<101>	124
Valeurs brutes	2 493	378	<16>	<185>	186	2 858
Concessions, brevets, licences	<1 807>	<192>	354	<12>	<163>	<1 820>
Immobilisations incorporelles en cours						
Amortissements et dépréciations	<1 807>	<192>	354	<12>	<163>	<1 820>
Concessions, brevets, licences	585	63	339	<197>	124	914
Immobilisations incorporelles en cours	101	124			<101>	124
Valeurs nettes	686	186	339	<197>	23	1 038

10.3 Immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement à du matériel de bureau et outils informatiques.

En milliers d'euros	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2016
Installations techniques, mat. & out.	14 651	1 294	<100>	260	756	16 861
Autres immobilisations corporelles	4 556	1 269	<63>	143	<0>	5 904
Immobilisations corporelles en cours	794	962			<781>	975
Valeurs brutes	20 001	3 526	<163>	402	<25>	23 740
Installations techniques, mat. & out.	<9 654>	<1 777>	72	<143>	1 705	<9 797>
Autres immobilisations corporelles	<1 181>	<433>	62	<72>	<1 702>	<3 325>
Immobilisations corporelles en cours						
Amortissements et dépréciations	<10 835>	<2 210>	134	<215>	3	<13 123>
Installations techniques, mat. & out.	4 997	<483>	<28>	117	2 461	7 063
Autres immobilisations corporelles	3 375	836	<1>	71	<1 702>	2 579
Immobilisations corporelles en cours	794	962			<781>	975
Valeurs nettes	9 165	1 316	<29>	188	<23>	10 618

En milliers d'euros	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2015
Installations techniques, mat. & out.	11 954	1 106	<174>	563	1 202	14 651
Autres immobilisations corporelles	3 749	533	<37>	311		4 556
Immobilisations corporelles en cours	1 028	794			<1 028>	794
Valeurs brutes	16 731	2 433	<211>	874	174	20 001
Installations techniques, mat. & out.	<7 950>	<1 509>	159	<353>	<1>	<9 654>
Autres immobilisations corporelles	<660>	<356>	21	<189>	3	<1 181>
Immobilisations corporelles en cours						
Amortissements	<8 610>	<1 865>	180	<542>	1	<10 835>
Installations techniques, mat. & out.	4 004	<403>	<15>	210	1 201	4 997
Autres immobilisations corporelles	3 089	177	<16>	122	3	3 375
Immobilisations corporelles en cours	1 028	794			<1 028>	794
Valeurs nettes	8 121	568	<31>	332	176	9 165

10.4 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux dépôts et cautionnements.

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Participations dans les sociétés non consolidées	30	30
Dépôts et cautionnements	633	604
Total	663	634

Aucune dépréciation n'a été enregistrée.

10.5 Autres actifs long terme

Les autres actifs long terme sont constitués essentiellement de frais d'émission d'emprunt.

10.6 Stocks

Les stocks se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Stocks de mat.ières et autres approvisionnements	11 451	7 921
Stocks d'encours		1 763
Stocks de produits intermédiaires et finis	140	136
Valeurs brutes	11 591	9 820
Stocks de mat.ières et autres approvisionnements	<1 225>	<290>
Stocks d'encours		
Stocks de produits intermédiaires et finis		
Dépréciations	<1 225>	<290>
Stocks de mat.ières et autres approvisionnements	10 226	7 631
Stocks d'encours		1 763
Stocks de produits intermédiaires et finis	140	136
Valeurs nettes	10 366	9 530

Les dépréciations sur stocks ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2015	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2016
Stocks de mat.ières et autres approvisionnements	(290)	(225)	122	(42)	(791)	(1 225)
Total	<290>	<225>	122	<42>	<791>	<1 225>

10.7 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients - valeur brute	31 052	31 738
Provision pour dépréciation des créances clients	<252>	<256>
Clients et comptes rattachés	30 800	31 482
Avances et acomptes versés	344	15
Comptes courants débiteurs	104	122
Créances sociales et fiscales	1 127	1 557
Charges constatées d'avance	248	74
Créances sur cession d'immobilisations		
Débiteurs divers	983	1 876
Autres actifs courants	2 806	3 645
Total	33 606	35 127

Les dépréciations ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2015	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2016
Dépréciation des clients	<257>			1	3	<252>
Total	<257>			1	3	<252>

10.8 Créances d'impôt courant

Au 31/12/2016, les créances d'impôts sont principalement constitués des créances du Groupe au titre de l'impôt sur les sociétés, des créances de « crédit d'impôt Compétitivité de l'Emploi » (CICE) et de « Crédit d'Impôt Recherche »(CIR).

10.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les éléments suivants au 31/12/2016 :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	19 586	20 633
Disponibilités	7 068	5 359
Total	26 655	25 992

10.10 Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social se compose de 6 282 166 actions d'une valeur nominale de 0.20 euro.

10.10.1 Actions propres

	Nombre d'actions propres	valeur (en milliers d'euros)
Solde au début de l'exercice	71 407	713
Augmentation de capital		
Rachat ou annulation d'actions propres	2 419	
Perte sur contrat de liquidité		<21>
Solde à la fin de l'exercice	73 826	692

10.10.2 Capital Potentiel

La situation des titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2016 peut se présenter comme suit :

	BSA
Date de l'assemblée générale	31/10/2006
Date du conseil d'administration	26/02/2007
Nombres de titres émis	8000
Nombre de bénéficiaires	1
Prix d'exercice	23,2
Date limite d'exercice	26/02/2017
Nombre de titres en circulation au 31/12/2015	8000
Nombres de titres exercés sur la période	0
Nombre de titres en circulation 31/12/2016	8000

Principales caractéristiques des 8 000 Bons de souscription d'actions :

- Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la société Microwave Vision SA d'une valeur nominale de 0,20 euros ;
- Prix unitaire d'émission des BSA : 2,32 euros ;
- Prix unitaire de souscription de l'action : 23,20 euros ;
- Délai d'exercice : 26 Février 2017

	BSA
Date de l'assemblée générale	06/06/2014
Date du conseil d'administration	18/07/2014
Nombres de titres émis	310000
Nombre de bénéficiaires	34
Prix d'exercice	13,5
Date limite d'exercice	18/07/2017
Nombre de titres en circulation au 31/12/2015	310000
Nombres de titres exercés sur la période	0
Nombre de titres en circulation 31/12/2016	310000

Principales caractéristiques des 310 000 Bons de souscription d'actions :

- Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire de la société Microwave Vision SA d'une valeur nominale de 0,20 euros ;

- Prix unitaire d'émission des BSA : 0,67 euros ;
- Prix unitaire de souscription de l'action : 13,50 euros ;
- Délai d'exercice : 18 juillet 2017.

La norme IFRS2 prévoit, entre autres, que toutes les transactions réglées en instruments de capitaux propres devront être reflétées dans les états financiers au moment où le service correspondant est rendu.

La société a procédé à la valorisation de ces instruments en retenant le modèle de Black & Scholes et aucun impact n'a été constaté au compte de résultat de l'exercice.

10.10.3 Répartition du capital

Au 31 décembre 2016, le capital est réparti de la façon suivante :

	Nb d'actions	% capital
Salariés	741 298	12%
Investisseurs	1 607 671	26%
Flottant	3 933 217	63%
Total	6 282 186	

Dans l'hypothèse où les bons et les options de souscription d'actions seraient exercés, l'incidence sur la répartition du capital serait la suivante :

	Nb d'actions	% capital
Salariés	1 059 298	16%
Investisseurs	1 607 671	24%
Flottant	3 933 217	60%
Total	6 600 186	

10.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2015	Dotations	Reprises utilisées	Ecart de conversion	Reclassements	31/12/2016
Provisions pour avantages au personnel	697	61	<15>			793
Total engagements envers le personnel	697	61	<15>			793
Provisions pour garanties	769	204	<192>	19	<8>	791
Total Provisions courantes	769	204	<192>	19	<8>	791
Total	1 465	265	<207>	19	<8>	1 585

Les provisions pour avantages au personnel représentent la provision pour indemnités de départ à la retraite pour les activités du Groupe situées en France et en Italie.

Les hypothèses retenues et les modalités de calcul sont présentées en note 6.16.

10.12 Impôts différés

Les impôts différés actif et passif retraités dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Impôts différés actifs	4 041	3 910
Impôts différés passifs		<105>
Impôts différés nets	4 041	3 805

10.13 Emprunts et dettes financières diverses

10.13.1 Emprunts et dettes financières

La variation des emprunts et dettes financières s'analyse comme suit au 31/12/2016 :

En milliers d'euros	31/12/2015	Augmentation	Remboursement	Ecart de change	Reclassement	31/12/2016
Emprunts obligataires	4 000	0	0	0	0	4 000
Emprunts auprès des états de crédit	3 331	0	<1 216>	0	0	2 115
Autres emprunts	911	82	<133>	38	<117>	781
Intérêts courus	27	<13>	0	0	0	13
Total emprunts et intérêts courus	8 269	69	<1 349>	38	<117>	6 968
Concours bancaires courants	314	1 454	0	0	0	1 769
Total dettes financières	8 583	1 523	<1 349>	38	<117>	8 737

10.13.2 Ventilation par principales devises

L'ensemble des dettes financières est libellé en euros.

10.13.3 Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Courants		Non courants		31/12/2016	31/12/2015
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015		
Emprunts obligataires			4 000	4 000	4 000	4 000
Autres emprunts bancaires	1 043	1 221	1 072	2 110	2 115	3 331
TSDI						
Dettes financières résultant des contrats de location - financement	20	27		20	20	46
Autres emprunts	248	154	584	737	833	891
Emprunts	1 311	1 402	5 656	6 867	6 968	8 269
Concours bancaires courants	1 769	314			1 769	314
Total dettes financières	3 080	1 716	5 656	6 867	8 737	8 583

10.13.4 Caractéristiques des principaux emprunts du groupe

En milliers d'euros	Valeur comptable	Taux	Échéance	Banque
MVG HOLDING	4 000	4,80%	20/12/2019	CACEIS
MVG HOLDING	1 457	3,27 + Variable (0,2%)	28/02/2019	OSEO
MVG HOLDING	657	euribor 3 mois +2,75%	25/07/2018 et 25/07/2018	CIC SG
MVG HOLDING	238	0	31/03/2022	Bpifrance
MVG ITALIE	70	5,71%	10/12/2025	INTESA SANPAOLO
MVG INDUSTRIES	475	0	31/03/2019	Bpifrance

10.13.5 Covenants

La Société est soumise à des covenants bancaires. Ces covenants portent sur le respect de certains ratios d'endettement sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le Groupe ne présentant pas d'endettement net, les covenants sont respectés à la date de clôture de l'exercice. Ils font l'objet d'un audit externe.

10.14 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs	10 486	14 146
Avances et acomptes reçus sur commandes	345	822
Dettes sociales	1 951	1 910
Dettes fiscales	1 533	1 321
Produits constatés d'avance	7 955	3 724
Autres dettes	40	387
Total	22 310	22 310

10.15 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La catégorisation des actifs et passifs financiers est la suivante :

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêt, créances et dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	663					
Autres actifs long terme	87			87		
Actifs non courants	750			87		
Créances clients	30 800			30 800		
Actifs actifs courants	2 806			2 806		
Créances d'impôt courant	2 725			2 725		
Trésorerie	26 655	26 655				
Actifs courants	62 985	26 655		36 331		
Actif	63 736	26 655		36 418		
Dettes financières à long terme	5 657				5 657	
Passif non courant	5 657				5 657	
Dettes financières à court terme	3 080				3 080	
Dettes fournisseurs	10 486				10 486	
Passif d'impôt courant	476					
Autres dettes	11 348				11 348	
Passifs courants	25 390				24 914	
Passif	31 046				30 570	

10.16 Chiffre d'affaires

10.16.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
BU AMS	53 641	49 225
BU EMC	10 330	9 000
BU EIC	2 048	1 900
BU NSH		
Total	66 019	60 126

10.16.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Europe	22 929	22 841
Asie	23 043	19 845
Amérique du Nord	20 047	17 440
Total	66 019	60 126

10.17 Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Achats matières premières et autres approvisionnements	<19 512>	<19 037>
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	796	1 479
Achats marchandises	<29>	
Autres achats consommés	<5 765>	<3 120>
Total	<24 511>	<20 678>

10.18 Charges externes

La ventilation des charges externes est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Locations et charges locatives	<2 108>	<1 969>
Entretiens et réparations	<216>	<212>
Primes d'assurance	<347>	<365>
Divers	0	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	<1 975>	<2 135>
Energie	<900>	<1 011>
Publicité	<651>	<490>
Transports	<1 961>	<1 911>
Déplacements, missions	<3 138>	<3 182>
Frais postaux	<336>	<351>
Services bancaires	<259>	<237>
Total	<11 891>	<11 863>

10.19 Charges de personnel

Le détail des charges de personnel est présenté dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	<18 556>	<17 033>
Charges sociales	<3 432>	<3 239>
Autres charges de personnel	<457>	<861>
Provisions engagement de retraite		<81>
Total Charges externes	<22 445>	<21 214>

10.20 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Dotations amortissements immobilisations	<2 324>	<1 742>
Dotations provisions sur actifs circulants	<225>	<255>
Dotation aux autres prov.d'exploitation	<48>	<287>
Dotations provisions pour risques et charges	<265>	0
Total Dotations	<2 861>	<2 285>
Reprises provisions sur autres actifs circulants	299	0
Reprises provisions sur risques et charges	30	0
Total Reprises	329	0
Dotations nettes de reprises	<2 533>	<2 285>

10.21 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants se composent des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	125	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits de cessions d'immobilisations	30	
Autres produits exceptionnels		360
Ajustement de provisions		127
Total produits opérationnels non courants	155	488
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	<43>	
VNC Immobilisations corporelles cédées	<29>	<20>
Honoraires juridiques non récurrents	<1 798>	<3 275>
Total charges opérationnelles non courantes	<1 870>	<3 295>
Total autres produits et charges opérationnels non courants	<1 715>	<2 807>

10.22 Résultat financier

Le résultat financier est composé principalement des intérêts sur les emprunts.

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes		
Autres produits de participation	5	2
Produits nets sur cessions VMP	35	37
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	40	39
Charges d'intérêts sur emprunts	<672>	<683>
Coût de l'endettement financier brut	<672>	<683>
Coût de l'endettement financier net	<632>	<644>
Dotations aux provisions		<8>
Autres charges financières		<83>
Autres produits financiers	166	
Autres produits et charges financiers	166	<91>
Résultat financier net	<465>	<735>

10.23 Impôt sur les résultats

10.23.1 Analyse de l'impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur le résultat s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Impôts exigibles	<1 598>	<385>
Impôts différés	223	<81>
Total	<1 374>	<466>

10.23.2 Analyse de l'impôt différé par nature

La composition et l'évolution par nature de l'impôt différé actif et passif sont détaillées dans les tableaux suivants :

Impôt différé actif	31/12/2015	Par autres éléments du résultat global	Par le résultat	31/12/2016
Frais sur acquisition d'immobilisations	18			18
Activation déficits reportables	1 979	<21>	21	1 979
Provision indemnités départ à la retraite	108	17	<1>	124
Plus value sur cession interne	72	2	9	83
Autres	9	<0>	<2>	7
Impôt différé social	1 833	15		1 848
Compensation IDA / IDP	<110>		90	<20>
Total	3 910	13	117	4 040

Impôt différé passif	31/12/2015	Par autres éléments du résultat global	Par le résultat	31/12/2016
Provisions réglementées	13			13
Actions propres			7	7
Autres	204		<204>	
Compensation IDA / IDP	<110>		90	<20>
Total	107	-	(107)	(0)

Net	3 803	13	225	4 040
------------	--------------	-----------	------------	--------------

10.23.3 Analyse de la preuve d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	163	<837>
Impôts sur les résultats	1 374	466
Résultat des activités avant impôts	1 537	<370>
Impôt théorique au taux de la société mère	512	<123>
Ecart de taux sociétés étrangères	<196>	<107>
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées / non activées	1 540	1 278
Utilisation / activation de déficits reportables antérieurs non activés	<217>	<15>
Différence permanentes	<266>	<566>
Total	1 374	467

11 Risques

11.1 Risques de marché et instruments financiers

11.1.1 Risque de taux

Le Groupe est exposé à des risques de taux. Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts bancaires et de découverts auprès des banques et de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe détient des actifs et passifs financiers tels que des créances et dettes commerciales qui sont générées par ses activités.

La dette du Groupe, à l'exception de l'emprunt obligataire, est souscrite à taux variable. Néanmoins, ces emprunts ont fait l'objet d'un swap de taux afin de se couvrir contre le risque de taux.

11.1.2 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur les devises suivantes : le dollar américain, le dollar Hongkongais, le Shekel, le Yen, la livre et le Yuan. Ce risque de change transactionnel correspond aux variations de change qui affectent les transactions enregistrées en résultat opérationnel (flux de chiffre d'affaires, flux des coûts des achats de matières, flux des coûts liés aux taux horaires des salaires).

Le groupe n'a pas recours aux instruments dérivés pour couvrir son risque de change.

11.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe n'a pas d'échéances de remboursement significatives à court et moyen terme au titre de son endettement qui ne seraient pas couvertes par la trésorerie.

11.1.4 Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

- Risque clients

Le Groupe réalisant la majeure partie de son chiffre d'affaires avec de grands groupes industriels français et étrangers de renom, il est peu confronté à des problèmes d'insolvabilité de ces clients.

- Risque de trésorerie

Le risque de liquidité concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont exclusivement des établissements financiers de notoriété nationale et internationale.

La trésorerie est principalement placée en SICAV monétaire de la banque HSBC (19,3 millions), et en compte à terme au près du CIC (3,0 millions).

11.2 Risques environnementaux

Le Groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du Groupe. La Société étudie la mise en place d'un système de management environnemental (SME) afin d'améliorer en permanence les performances du Groupe en matière d'environnement et de prévention de la pollution.

12 Autres informations

12.1 Effectif moyen

Sur l'exercice 2016, l'effectif salarié moyen est de 341 salariés toutes entités confondues comparé à 335 salariés sur l'exercice 2015.

12.2 Engagements hors-bilan

La répartition des engagements hors bilan est la suivante :

- Cautions marché étranger émise en euro: 4 878 128 €,
- Cautions marché étranger émis en USD : 964 806 \$
- Nantissement de fonds de commerce de la filiale MVG Industries, SAS dans le cadre de l'emprunt CIC / Société Générale: 2 650 000 euros,
- Nantissement de compte de titres financiers SAS dans le cadre de l'emprunt CIC / Société Générale: 3 180 000 euros,
- Nantissement de 95.1% des actions composant le capital social de MVG Industries en garantie de l'emprunt CIC / Société Générale,
- Dans le cadre du déménagement de l'usine de la société Rainford Ltd en Angleterre, MVG Holding s'est portée garante auprès des propriétaires du respect par la société Rainford Ltd des obligations résultant du bail et s'engage à indemniser les propriétaires en cas de manquement par Rainford Ltd de ses obligations, voire à se substituer à cette dernière en concluant un nouveau bail avec les propriétaires aux mêmes termes et conditions que le bail conclu,
- Garantie d'instruments financiers portant sur les cautions marché étranger: 1 000 000 €.

12.3 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

12.4 Parties liées

Il n'existe pas d'entreprise associée ou de coentreprise. Les principaux dirigeants de Microwave Vision SA sont :

- Philippe GARREAU (Président directeur général)
- Arnaud GANDOIS (Directeur général délégué)
- Luc DUCHESNE (Directeur général délégué)
- Gianni BARONE (Directeur commercial)
- Eric BEAUMONT (Directeur de la stratégie)
- Olivier GURS (Directeur financier)

12.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires relatifs aux prestations des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 s'élèvent à 288 K€ dont 235k€ pour l'audit des comptes de l'exercice et 53k€ pour d'autres services.